



LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 28/05/2020

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouche

Code produit : S-310AB-NC-08

1.2. Utilisation prévue du produit

Adhésif. Pour usage professionnel seulement.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Compagnie

LATICRETE International

1 Parc Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203)-393-0010

www.laticrete.com

Compagnie

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833)-254-9255

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les urgences chimiques, appelez ChemTel Inc. jour et nuit :

(800)255-3924 (Amérique du Nord)

(800)-099-0731 (Mexique)

+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US / CA

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2A H319

Skin Sens. 1 H317

Carc. 2 H351

Aquatic Acute 2 H401

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des classes de danger et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement (GHS-US / CA) : avertissement

Mentions de danger (GHS-US / CA) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H401 - Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Conseils de prudence (GHS-US / CA) :

P201 - Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 - Évitez de respirer les vapeurs, le brouillard ou les embruns.

P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les autres zones exposées après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P273 - Évitez le rejet dans l'environnement.

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouch

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P308 + P313 - En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 - Recueillir le déversement.

P405 - Magasin verrouillé.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

| Nom | Étiquette d'un produit | % * | Classification des ingrédients SGH |
|---|------------------------|-----------|--|
| Syénite néphéline | (N ° CAS.) 37244-96-5 | 15 - 40 | Non classés |
| Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine | (N ° CAS.) 25068-38-6 | 10 - 30 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 2, H411 |
| Acide carbonique, sel de calcium (1 : 1) | (N ° CAS.) 471-34-1 | 14 - 15 | Non classés |
| Phénol, polymère avec formaldéhyde, éther glycidyle | (N ° CAS.) 28064-14-4 | 7 - 13 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 2, H411 |
| Ether alkylique (C12-14) glycidyle | (N ° CAS.) 68609-97-2 | 3 - 7 | Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 |
| Acide stéarique | (N ° CAS.) 57-11-4 | 0.5 - 1.5 | Peigne. poussière |
| Le dioxyde de titane | (N ° CAS.) 13463-67-7 | 0.1 - 1 | Carc. 2, H351 |
| Silice, amorphe | (N ° CAS.) 7631-86-9 | <0,15 | Non classés |

Texte complet des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage pondéral (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont répertoriés en volume par pourcentage en volume (v / v%).

** La concentration réelle des ingrédients n'est pas divulguée en tant que secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS / 2015-17 et 29 CFR 1910.1200.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouch

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Inhalation : En cas de symptômes : aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Retirez les vêtements contaminés. Trempez immédiatement la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'exposition ou d'inquiétude : obtenir des conseils / soins médicaux.

Lentilles de contact : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez des soins médicaux.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Général : Sensibilisation cutanée. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlure, sécheresse et dermatite.

Lentilles de contact : Le contact provoque une irritation sévère avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Susceptible de provoquer le cancer. Une exposition répétée ou prolongée à la poussière de dioxyde de titane par inhalation est suspectée de provoquer un cancer des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, demandez un avis médical et des soins. Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette à portée de main.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool ou produit chimique sec.

Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas un jet d'eau lourd. L'utilisation d'un jet d'eau intense peut propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution Incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Fumées toxiques. Oxydes métalliques. Vapeurs nitreuses. Aldéhyde.

les autres informations : Ne laissez pas le ruissellement des pompiers pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne respirez pas la poussière.

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant devrait reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettront. Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Évitez le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement.

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouch

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements solides avec des barrières appropriées et empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Récupérez le produit par aspiration, pelletage ou balayage. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et les autres zones exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne respirez pas la poussière.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respectez les réglementations applicables.

Conditions de stockage : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée.

Matériaux incompatibles : Acides. Agents oxydants puissants. Amines. Alcalis. Eau. Des bases solides.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Adhésif. Pour usage professionnel seulement.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence consultative appropriée, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

| Néphéline syénite (37244-96-5) | | |
|---|--|--|
| Ontario | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (poussière totale) |
| Acide carbonique, sel de calcium (1:1) (471-34-1) | | |
| USA NIOSH | NIOSH REL (TWA) (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (poussière totale) 5 mg / m ³ (poussière respirable) |
| Alberta | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ |
| Nunavut | OEL STEL (mg / m ³) | 20 mg / m ³ (calcaire) |
| Nunavut | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (calcaire) |
| Territoires du nord-ouest | OEL STEL (mg / m ³) | 20 mg / m ³ (calcaire) |
| Territoires du nord-ouest | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (calcaire) |
| Québec | VEMP (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (poussière totale) |
| Saskatchewan | OEL STEL (mg / m ³) | 20 mg / m ³ (calcaire) |
| Saskatchewan | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (calcaire) |
| Yukon | OEL STEL (mg / m ³) | 20 mg / m ³ |
| Yukon | OEL TWA (mg / m ³) | 30 mppcf 10 mg / m ³ |
| Acide stéarique (57-11-4) | | |
| USA ACGIH | ACGIH TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (particules inhalables (stéarates)) 3 mg / m ³ (particules respirables (stéarates)) |
| Colombie britannique | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (stéarates) |
| Manitoba | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (particules inhalables (stéarates)) 3 mg / m ³ (particules respirables (stéarates)) |
| Terre-Neuve et Labrador | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (particules inhalables (stéarates)) |

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouch

Fiche de données de sécurité

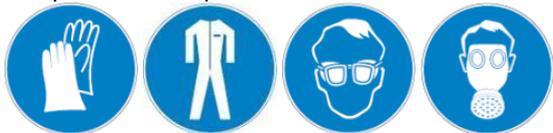
Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

| | | |
|---------------------------------------|--|---|
| | | 3 mg / m ³ (particules respirables (stéarates)) |
| Nouvelle-Écosse | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (particules inhalables (stéarates)) 3 mg / m ³ (particules respirables (stéarates)) |
| Île-du-Prince-Édouard | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (particules inhalables (stéarates)) 3 mg / m ³ (particules respirables (stéarates)) |
| Dioxyde de titane (13463-67-7) | | |
| USA ACGIH | ACGIH TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ |
| USA ACGIH | Catégorie chimique ACGIH | Ne peut pas être classé comme cancérogène pour l'homme |
| USA OSHA | OSHA PEL (TWA) (mg / m ³) | 15 mg / m ³ (poussière totale) |
| USA NIOSH | NIOSH REL (TWA) (mg / m ³) | 2,4 mg / m ³ (CIB 63-fin) 0,3 mg / m ³ (CIB 63 ultrafin, y compris à l'échelle nanométrique) |
| USA IDLH | US IDLH (mg / m ³) | 5000 mg / m ³ |
| Alberta | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ |
| Colombie britannique | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (poussière totale) 3 mg / m ³ (fraction respirable) |
| Manitoba | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ |
| Nouveau-Brunswick | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ |
| Terre-Neuve et Labrador | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ |
| Nouvelle-Écosse | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ |
| Nunavut | OEL STEL (mg / m ³) | 20 mg / m ³ |
| Nunavut | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ |
| Territoires du nord-ouest | OEL STEL (mg / m ³) | 20 mg / m ³ |
| Territoires du nord-ouest | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ |
| Ontario | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ |
| Île-du-Prince-Édouard | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ |
| Québec | VEMP (mg / m ³) | 10 mg / m ³ (ne contenant pas d'amiante et <1 % de poussière de silice cristalline totale) |
| Saskatchewan | OEL STEL (mg / m ³) | 20 mg / m ³ |
| Saskatchewan | OEL TWA (mg / m ³) | 10 mg / m ³ |
| Yukon | OEL STEL (mg / m ³) | 20 mg / m ³ |
| Yukon | OEL TWA (mg / m ³) | 30 mppcf 10 mg / m ³ |
| Silice, pi amorphe9028587121) | | |
| USA OSHA | OSHA PEL (TWA) (mg / m ³) | 6 mg / m ³ |
| USA OSHA | OSHA PEL (TWA) (ppm) | 20 mppcf (80 mg / m ³ / % SiO ₂) |
| USA NIOSH | NIOSH REL (TWA) (mg / m ³) | 6 mg / m ³ |
| USA IDLH | US IDLH (mg / m ³) | 3000 mg / m ³ |
| Yukon | OEL TWA (mg / m ³) | 300 particules / ml (mesuré par l'instrumentation Konimeter (silice)) 20 mppcf (mesuré par l'instrumentation Impinger (silice)) 2 mg / m ³ (masse respirable (silice)) |

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouch

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus chimiquement résistants.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité chimique.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------|
| État physique | : Solide |
| Apparence | : Pâte blanc cassé |
| Odeur | : Indisponible |
| Seuil d'odeur | : Indisponible |
| pH | : Indisponible |
| Taux d'évaporation | : Indisponible |
| Point de fusion | : Indisponible |
| Point de congélation | : Indisponible |
| Point d'ébullition | : Indisponible |
| Point de rupture | : Indisponible |
| La température d'auto-inflammation | : Indisponible |
| Température de décomposition | : Indisponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Indisponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité | : Indisponible |
| Limite supérieure d'inflammabilité | : Indisponible |
| La pression de vapeur | : Indisponible |
| Densité de vapeur relative à 20 °C | : Indisponible |
| Densité relative | : Indisponible |
| Gravité spécifique | : Indisponible |
| Solubilité | : Eau : insoluble |
| Coefficient de partage : N-octanol / eau | : Indisponible |
| Viscosité | : Indisponible |

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Ce produit contient une résine époxy. La polymérisation peut être catalysée par : des acides, des acides de Lewis, des amines, des bases fortes. Des masses de plus d'une livre (0,5 kg) de produit plus une amine aliphatique provoqueront une polymérisation irréversible avec une accumulation de chaleur considérable.

10.4. Conditions à éviter : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles : Acides. Agents oxydants puissants. Amines. Alcalis. Eau. Des bases solides.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Le contact avec l'eau peut générer du méthanol ou des oxydes de carbone.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classés

Données LD50 et LC50 : Indisponible

Corrosion / Irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires / irritation : Provoque une sévère irritation des yeux.

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouch

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Risque d'aspiration : Non classés

Symptômes / blessures après inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes / blessures après contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlure, sécheresse et dermatite.

Symptômes / blessures après contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation sévère avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Symptômes / blessures après ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Susceptible de provoquer le cancer. Une exposition répétée ou prolongée à la poussière de dioxyde de titane par inhalation est suspectée de provoquer un cancer des voies respiratoires.

11.2. Information sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

| | |
|--|--|
| Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine (25068-38-6) | |
| DL50 Oral Rat | > 2000 mg / kg |
| DL50 Dermal Rat | > 2000 mg / kg |
| Acide carbonique, sel de calcium (1:1) (471-34-1) | |
| DL50 Oral Rat | 6450 mg / kg |
| Acide stéarique (57-11-4) | |
| DL50 Oral Rat | > 5000 mg / kg |
| DL50 Dermal Rat | > 2000 mg / kg |
| Alkyl (C12-14) éther glycidyle (68609-97-2) | |
| DL50 Oral Rat | 17100 mg / kg |
| Lapin cutané LD50 | > 3987 mg / kg |
| Dioxyde de titane (13463-67-7) | |
| DL50 Oral Rat | > 10000 mg / kg |
| Silice, pi amorphe9028587121) | |
| DL50 Oral Rat | 7900 mg / kg |
| Lapin cutané LD50 | > 2000 mg / kg (aucun décès) |
| Dioxyde de titane (13463-67-7) | |
| Groupe du CIRC | 2B |
| Liste des cancérogènes de l'OSHA pour la communication des dangers | Dans la liste des substances cancérigènes OSHA Hazard Communication. |
| Silice, pi amorphe9028587121) | |
| Groupe du CIRC | 3 |

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Général : Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

| | |
|---|---|
| Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine (25068-38-6) | |
| EC50 Daphnia 1 | 1,7 mg / l |
| LOEC (aigu) | 1 mg / l Daphnia magna |
| NOEC Crustacea chronique | 0,3 mg / l Daphnia magna |
| Silice, pi amorphe9028587121) | |
| LC50 Fish 1 | 5000 mg / l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Brachydanio rerio [statique]) |
| EC50 Daphnia 1 | 7600 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Ceriodaphnia dubia) |

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouch

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

12.2. Persistance et dégradabilité

| LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouche | |
|---|---|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |

12.3. Potentiel bioaccumulatif

| LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouche | |
|---|-----------------------------------|
| Potentiel bioaccumulatif | Non-établi. |
| Acide carbonique, sel de calcium (1:1) (471-34-1) | |
| BCF Fish 1 | (pas de bioaccumulation) |
| Silice, pi amorphe9028587121) | |
| BCF Fish 1 | (aucune bioaccumulation attendue) |

12.4. Mobilité dans le sol

| Acide stéarique (57-11-4) | |
|---------------------------|-------|
| Log Koc | 51.05 |

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées ici ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. Conformément à DOT

| | |
|-------------------------|--|
| Nom d'expédition | : SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, NSA (polymère de bisphénol A-épichlorhydrine; phénol, polymère avec formaldéhyde, éther glycidyle) |
| Classe de danger | : 9 |
| Numéro d'identification | : UN3077 |
| Codes d'étiquette | : 9 |
| Groupe d'emballage | : III |
| Polluant marin | : Polluant marin |
| Numéro ERG | : 171 |



14.2. Conformément à IMDG

| | |
|-------------------------|---|
| Nom d'expédition | : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA (Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine; phénol, polymère avec formaldéhyde, éther glycidyle) |
| Classe de danger | : 9 |
| Numéro d'identification | : UN3077 |
| Codes d'étiquette | : 9 |
| Groupe d'emballage | : III |
| EmS-No. (Feu) | : FA |
| EmS-No. (Déversement) | : SF |
| Polluant marin | : Polluant marin |



14.3. Conformément à l'IATA

| | |
|-------------------------|---|
| Nom d'expédition | : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA (Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine; phénol, polymère avec formaldéhyde, éther glycidyle) |
| Classe de danger | : 9 |
| Numéro d'identification | : UN3077 |
| Codes d'étiquette | : 9 |



LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouch

Fiche de données de sécurité

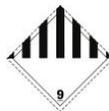
Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Groupe d'emballage : III
Code ERG (IATA) : 9L

14.4. Conformément au TMD

Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA (polymère de bisphénol A-épichlorhydrine; phénol, polymère avec formaldéhyde, éther glycidylrique)

Classe de danger : 9
Numéro d'identification : UN3077
Codes d'étiquette : 9



Groupe d'emballage : III
Polluant marin (TMD) : Polluant marin

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements fédéraux américains

| | |
|---|---|
| LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouche | |
| SARA Section 311/312 Classes de danger | Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour la santé - Corrosion ou irritation de la peau Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire Danger pour la santé - Cancérogénicité |
| Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine (25068-38-6) | |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis | |
| Drapeau réglementaire EPA TSCA | XU - XU - indique une substance exemptée de déclaration en vertu de la règle de déclaration des données chimiques, (40 CFR 711). |
| Acide carbonique, sel de calcium (1:1) (471-34-1) | |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis | |
| Acide stéarique (57-11-4) | |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis | |
| Phénol, polymère avec formaldéhyde, éther glycidylrique (28064-14-4) | |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis | |
| Drapeau réglementaire EPA TSCA | XU - XU - indique une substance exemptée de déclaration en vertu de la règle de déclaration des données chimiques, (40 CFR 711). |
| Alkyl (C12-14) éther glycidylrique (68609-97-2) | |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis | |
| Dioxyde de titane (13463-67-7) | |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis | |
| Silice, pi amorphe9028587121) | |
| Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis | |

15.2. Règlements des États américains

Proposition 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT** : Ce produit peut vous exposer au dioxyde de titane, qui est reconnu par l'État de Californie comme cancérigène. Pour plus d'informations, visitez www.P65Warnings.ca.gov.

| Nom chimique (n ° CAS) | Cancérogénicité | Toxicité pour le développement | Toxicité pour la reproduction féminine | Toxicité pour la reproduction masculine |
|---|-----------------|--------------------------------|--|---|
| Dioxyde de titane (13463-67-7) | X | | | |
| Dioxyde de titane (13463-67-7) | | | | |
| États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses du droit de savoir États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir) | | | | |
| Silice, pi amorphe9028587121) | | | | |
| États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir) | | | | |

LATAPOXY® 310 Stone Adhesive Part B Cartouch

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

15.3. Règlements canadiens

| |
|---|
| Néphéline syénite (37244-96-5) |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) |
| Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine (25068-38-6) |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) |
| Acide carbonique, sel de calcium (1 :1) (471-34-1) |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) |
| Acide stéarique (57-11-4) |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) |
| Phénol, polymère avec formaldéhyde, glycidyle éther (28064-14-4) |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) |
| Alkyl (C12-14) éther glycidyle (68609-97-2) |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) |
| Dioxyde de titane (13463-67-7) |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) |
| Silice, pi amorphe 9028587121) |
| Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) |

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 05/28/2020

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des risques OSHA 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux (HPR) du Canada DORS / 2015-17.

Phrases de texte intégral du SGH :

| | |
|-------------------|--|
| Aquatic Acute 2 | Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2 |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2 |
| Carc. 2 | Cancérogénicité Catégorie 2 |
| Peigne. poussière | Poussière combustible |
| Eye Irrit. 2A | Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A |
| Skin Irrit. 2 | Corrosion / irritation cutanée Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H317 | Peut provoquer une réaction allergique cutanée |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer |
| H401 | Toxique pour la vie aquatique |
| H411 | Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)